

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

**BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE :  
MÉDIATION CULTURELLE-NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : INFORMATION ET COMMUNICATION**

**CODE: 77 11 42 U35 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 711**

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2025,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE : MÉDIATION CULTURELLE-NIVEAU 2**

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de développer des compétences essentielles à la promotion de la culture et à la médiation culturelle au sein d'une bibliothèque et en dehors ;
- ♦ de jouer un rôle actif dans l'éducation permanente et l'émancipation des individus et des communautés qu'il sert.

### **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En « Bibliothécaire : presse et édition »**

*À partir de consignes précises, sur base de documents proposés par le(s) chargé(s) de cours*

- ♦ d'identifier et de caractériser les métiers de l'édition et de la presse ;
- ♦ d'établir les interactions entre les acteurs de l'édition de la presse et de la bibliothèque ;
- ♦ de caractériser les modes de production et de diffusion et de les situer dans leurs contextes social, économique, politique et culturel.

##### **En « Bibliothécaire : médiation culturelle-niveau 1 »**

*en tant que membre d'une équipe de bibliothécaires,*

*au départ d'une commande et/ou d'une analyse des besoins des usagers (lecteurs et non-lecteurs),*

*à partir d'objectifs d'un plan quinquennal de développement de la lecture ;*

*dans le respect des consignes données, des règles et usages de la langue française et des prescrits légaux,*

*dans une perspective d'éducation permanente*

- ♦ de cibler et d'énoncer des intentions éducatives en vue de modéliser, concevoir, élaborer et rédiger un projet d'animation ou un dispositif d'incitation à la lecture de bibliothèque ou de ludothèque dans ses locaux ou sur un site tiers ;
- ♦ de chercher et de sélectionner des techniques d'animation ainsi que des approches

didactiques éprouvées et adaptées à un projet de médiation déterminé ainsi que la prise en charge d'individus au sein d'un groupe ;

- ◆ de participer, de s'impliquer dans des animations comme usager ainsi que comme animateur en vue de faire évoluer ses représentations en lien avec son identité professionnelle par le biais de l'analyse réflexive ;
- ◆ de concevoir et de réaliser l'évaluation d'un projet de médiation culturelle.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement « **Bibliothécaire : presse et édition** » code n° 77 11 43 U35 D1 et « **Bibliothécaire : médiation culturelle-niveau 1** » code n° 77 11 41 U35 D1, toutes deux classées dans l'enseignement supérieur de type court.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*en tenant compte de la diversité des publics et des expressions culturelles  
au travers d'un projet écrit relatif à la médiation culturelle avalisé par le(s) chargé(s) de cours,  
pour un public ciblé,  
en utilisant un vocabulaire scientifique et technique de base,  
dans le respect des règles d'usage de la langue française,*

- ◆ de concevoir une activité ou un dispositif enrichissant et élargissant l'accès à l'offre culturelle d'une bibliothèque :
  - en le budgétisant,
  - en mentionnant les objectifs à atteindre,
  - en travaillant avec des partenaires (personnes physiques ou morales) pertinents pour rencontrer les objectifs visés par l'action culturelle ainsi mise en place.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte de la diversité des publics et des expressions culturelles,  
en tenant compte des objectifs généraux de développement de la lecture et d'éducation permanente,  
en se basant sur les ressources de l'institution concernée (collections, moyens techniques, personnel, infrastructures...),*

*en mettant en œuvre des connaissances relatives à la médiation culturelle,*  
*en utilisant un vocabulaire professionnel adapté,*  
*dans le respect des règles d'usage de la langue française,*

- ◆ d'utiliser divers outils et supports (numériques, physiques, relationnels de médiation culturelle) pour faciliter l'accès à la culture, encourager la participation du public et promouvoir le respect des droits culturels de chacun ;
- ◆ de planifier l'organisation d'événements culturels (expositions, rencontres avec des auteurs, conférences, ateliers créatifs, lectures à voix haute, accueil de groupes et de classes, jeux, séquences pédagogiques...) qui enrichissent l'offre culturelle d'une bibliothèque et de les budgétiser ;
- ◆ de communiquer efficacement sur les événements et les ressources culturelles disponibles, en utilisant notamment les réseaux sociaux, les newsletters, les affichages et surtout le tissage d'un réseau de partenariat pour atteindre et engager différents segments de public ;
- ◆ de proposer des activités et des dispositifs qui reflètent et célèbrent la diversité culturelle ;
- ◆ d'adopter des approches innovantes pour attirer le public et répondre à ses besoins changeants, notamment par une veille active relative à l'actualité du domaine de la médiation culturelle ;
- ◆ de mettre en valeur, de recommander et de formuler une analyse critique sur les collections d'une bibliothèque ainsi que sur les ressources culturelles locales, nationales et internationales ;
- ◆ de mesurer l'efficacité des initiatives de médiation culturelle, en recueillant et analysant diverses données, pour en améliorer continuellement l'offre (observations, retours des participants et des bénéficiaires indirects, mesures d'impact, statistiques...);
- ◆ d'expliquer les principes éthiques liés à l'accès à la culture pour tous et aux droits culturels, en promouvant l'inclusion, l'équité et l'accès libre et gratuit aux ressources culturelles.

## **5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

| 7.1 Dénomination des cours    | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|-------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Médiation culturelle-niveau 2 | CT         | B      | 32                 |
| 7.2. Part d'autonomie         |            | P      | 8                  |
| Total des périodes            |            |        | 40                 |
| Nombre d'ECTS                 |            |        | 4                  |